

■ **Garage Michel Raynaud**, à Roche (VD) (FOSC du 16.09.1986, p. 3570). Par décision du 17 octobre 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 551 du 17.01.2003
(00826852 / CH-550.0.045.718-7)